

LA TRIBUNE

de l'immigration

Journal de la CGT
pour les travailleurs immigrés

N° 17 Avril 1991

PRIX : 6 F

VOUS LE VOULEZ, ENSEMBLE NOUS LE FERONS

AGIR

PAIX

CGT
1er MAI 1991

VIVRE

JEUNES

INTERNATIONAL

ENSEMBLE

SOLIDARITE

VOUS LE VOULEZ, ENSEMBLE NOUS LE FERONS

LA CGT C'EST LE MOYEN

EDITORIAL



ENTRETIEN avec ALPHONSE VERONESE, Secrétaire de la CGT qui répond à trois questions de la Tribune

La C.G.T. a retenu comme thème d'activité, en direction des salariés migrants pour 1991, "le droit au travail". Peux-tu nous expliquer les raisons de ce choix ?

Le travail est un droit fondamental attaché à tout être humain. En être privé constitue une atteinte grave au droit de l'homme et de la femme. Nous sommes des êtres sociaux qui avons besoin des autres hommes pour se réaliser pleinement.

Il y a tant de besoins à satisfaire dans le logement social et les foyers résidences pour répondre aux demandes des familles, pour les célibataires, pour le regroupement familial ; il y a tant à faire en équipements scolaires, pour la petite enfance.

Il y a tant à faire pour doter la France d'une industrie et d'un commerce dignes de ses capacités, des travailleurs et de leur savoir-faire à créer les richesses ; pour développer une société de progrès faite par et pour les hommes.

Il y a là des dizaines de milliers d'emplois qui sont immédiatement nécessaires. Cela ne rend que plus insupportable ce système d'exploitation que nous subissons avec le chômage qui augmente, les dettes dans les familles, les inégalités, et jusqu'à la misère et l'exclusion pour permettre aux capitalistes, aux patrons, aux banquiers d'accumuler des profits colossaux, de spéculer, d'exporter des capitaux en affaiblissant l'économie française et en appauvrissant la masse de salariés.

C'est pourquoi nous appelons les travailleurs français et immigrés à prendre leur destin en main en luttant ensemble sur chaque lieu de travail, dans les Comités de chômeurs, dans les cités. Par l'action pour des salaires revalorisés avec des emplois stables, une véritable formation professionnelle intégrant le savoir-faire et les rattrapages nécessaires pour les travailleurs immigrés, l'attribution de certificats de travail pour les demandeurs d'asile, pour financer notre système de protection sociale et de retraite, nous pouvons imposer d'autres solutions et ouvrir des perspectives.

C'est le travail, la création des richesses par l'expression de toutes les aptitudes des hommes et des femmes, et donc l'emploi pour tous, qui font la force, le développement d'un pays et la condition première pour une véritable insertion dans la société.

- SOMMAIRE -

Edito :	
Entretien avec	
Alphonse VERONESE,	
Secrétaire de la CGT	
qui répond à trois questions	
de la tribune	2 et 3
Vie syndicale :	4 à 6
Dossier :	
la CGT sur le terrain	7 à 18
Retraites danger !	19
Après la guerre du Golfe	
les problèmes	
demeurent	20 à 22
Luttes - Succès	23
Campagne	
d'abonnements	24

« TRIBUNE » N° 17 - Avril 1991
Réalisation : SEPICCOM - REIMS - Tél 24.71.29.50
N° CP 1975 D 73
Directeur de publication : J. BELLANGER
Rédaction-Administration :
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cédex
Tél. 48.51.80.00
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
à la FILPAC-CGT.

(suite page 4)

Quelles incidences et conséquences la guerre du Golfe a-t-elle sur la situation des travailleurs migrants ?

Tout d'abord le gouvernement français n'a pas de quoi être fier de son engagement dans la guerre, derrière les Américains.

85 000 tonnes de bombes, près de 200 000 tués, l'économie de l'Irak en ruine, des populations soumises au dénuement et aux épidémies.

Et c'est cela que Bush, Mitterrand et autres généraux appelaient une guerre propre !

Loin de régler quoi que ce soit, la guerre débouche sur de nouvelles difficultés économiques, politiques, entre les peuples et même engendre des oppositions entre les pays de la coalition.

Les Etats-Unis dominent militairement et stratégiquement les ressources énergétiques de cette région du monde avec des conséquences pour toutes les économies et pays du monde. Le continent Africain, ses populations qui souffrent du pillage néo-colonialiste des pays capitalistes les plus développés, vont encore plus s'enfoncer dans la misère et le sous-développement, souvent soumis à des régimes voulus par les impérialistes.

Les monopoles et les Etats capitalistes vont accroître les mises en concurrence des peuples entre eux : le Nord contre le Sud, l'Est contre l'Ouest, le Sud contre l'Est. Mais pour se prémunir en Europe ils ont institué l'accord de Schengen pour encadrer policieusement l'immigration extra-CEE.

Maintenant, il faudrait au nom des coûts de la guerre faire de nouveaux sacrifices pour les salariés, pendant que les marchands de canons se frottent les mains.

Là encore, il nous appartient d'agir pour peser sur les événements avec toutes les forces qui se sont mobilisées contre la guerre, et qu'il est possible de renforcer encore, pour des solutions politiques négociées.

Pour la CGT, en relation étroite avec le point précédent sur le droit au travail, il est vraiment capital que s'instaure un réel nouvel ordre économique international aux antipodes de l'ordre mondial américain.

Nous agissons pour des réels accords de coopération, mutuellement avantageux et assurant un développement réel des économies de chaque pays.

Cela suppose l'annulation de la dette et la transformation des échanges, notamment pour permettre aux populations des pays du tiers monde d'accéder à la recherche, aux sciences et techniques, et l'instauration d'un nouveau système garantissant l'équité dans les échanges commerciaux.

Le 44^{ème} Congrès de la CGT a été fixé début 1992 par le CCN de janvier. Sa préparation doit être un moment fort de l'activité syndicale et notamment en direction des salariés migrants. Peux-tu nous donner quelques éléments sur sa préparation ?

Qu'est-ce que doit être la CGT d'aujourd'hui et pour la décennie à venir, voulue et faite par les salariés de notre temps ?

Pour agir dans le sens des aspirations à vivre en bénéficiant des connaissances, les possibilités de circulation et d'échange que permettent les sciences, les technologies, la communication à notre époque.

Pourquoi faudrait-il que des hommes et des femmes s'usent éternellement au travail pour être éliminé le lendemain, que d'autres soient chômeurs ou doivent s'expatrier ? Tout ça parce que les capitalistes veulent plier les gens et la société à leurs intérêts égoïstes.

Ce n'est pas en restant seul, chacun dans son coin, qu'on pourra retourner cette situation. Pour compter et faire valoir son point de vue nous n'avons pas d'autre choix que de se rassembler, de discuter, de s'unir pour faire valoir nos droits, nos idées et propositions, nos revendications et pour que chacun de nous soit plus libre et respecté.

Comment être plus efficace avec toutes celles et tous ceux qui sont syndiqués et font cette CGT sur laquelle tant de salariés comptent ?

Comment donc être plus nombreux encore, pour être plus fort si l'on veut mettre en chantier des solutions, des réponses pour sortir de la crise, pour la paix, pour la démocratie et la coopération ?

Nous allons tous ensemble préparer le 44^{ème} Congrès de la CGT pour qu'elle soit toujours mieux ce syndicat que vous voulez, pour ce que vous voulez, pour vivre pleinement.

Evidemment, la Tribune de l'Immigration apportera sa pierre à cette construction.

■ BILLANCOURT DOIT VIVRE !



Mardi 5 février 1991, 9 h 30, ils sont presque tous là les 118 salariés à qui la Direction de Renault vient d'envoyer leur lettre de licenciement.

Une immense banderole orne le fond de la salle.

ROCARD, MITTERRAND, LE MÉPRIS CA SUFFIT !

Nous voulons du travail et être respectés.

C'est Guy ROUGET, Secrétaire du syndicat CGT, qui rappelle que depuis l'annonce faite par le gouvernement, il y a un an, de fermer Billancourt, une formidable campagne idéologique s'est développée pour justifier cette décision.

Billancourt ne serait pas moderne, serait non rentable ; cette décision serait prise dans un souci de compétitivité du groupe ; de plus un plan social exemplaire serait mis en œuvre ; personne ne resterait sur la touche : dixit Michel ROCARD à Flins.

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

Le "Plan Social" s'est traduit par des licenciements :

- 118 sont effectifs depuis le 1^{er} mars 1991,
- 120 salariés ont été contraints de signer "le contrat de conversion", antichambre du chômage.

Le reclassement promis - négatif.

La réalité aujourd'hui :

- c'est l'accentuation de la répression à l'égard des travailleurs et des délégués de la CGT qui refusent d'accepter cette situation.
- C'est la remise en cause des acquis.
- La baisse du Pouvoir d'Achat.
- L'aggravation des problèmes de logements, de transports.

En 1991, ce sont 1 400 emplois que la direction envisage de supprimer.

Combien cela va-t-il coûter lorsque l'on sait que le dernier "plan social" c'est 140 milliards de centimes qui ont été dégagés.

ET POURTANT

Billancourt a été modernisée en 1984/85. La chaîne des véhicules utilitaires express, (première des ventes en France de véhicules utilitaires), est l'une des plus modernes du groupe Renault et de l'industrie automobile en France.

Pour poursuivre la modernisation de Billancourt, il suffirait de : 1 milliard de francs, soit l'équivalent du coût de 2 jours de la guerre du Golfe pour la France.

QUEL GACHIS !

Dans la discussion qui s'engageait, un travailleur immigré licencié devait dire : *"Comment allons-nous faire, nous les immigrés. Il y a 17 ans et demi c'est la direction qui est venue me chercher. Aujourd'hui elle nous jette et nous propose des miettes après avoir profité de nous. Pourquoi ? Parce que nous sommes des ouvriers immigrés. Mais je suis Français avant tout, c'est en France que je vis, que je paye mes impôts. On demande du travail pour tout le monde et c'est tout."*

Parmi l'assistance, on notait la présence de Guy DUCOLONE, ancien député, d'un représentant du Comité de Défense des Droits de l'Homme et des Libertés, de l'Union Locale CGT de Boulogne, une délégation des travailleurs de Chausson. De nombreuses associations de travailleurs immigrés s'étaient excusées et avaient envoyé un message de soutien.

Mouloud MOUNIT, Secrétaire général du MRAP, devait souligner qu'il apportait le soutien ainsi que la solidarité de son mouvement et ajoutait : *"votre initiative est une preuve d'un antiracisme profond. Par votre action, vous montrez que Français et immigrés vous êtes prêts à défendre votre intérêt commun. Ce qui est formidable, c'est votre détermination à ne pas vous laisser détourner de ce qui vous rassemble. Quand on parle de droits de l'homme, le droit au travail vient au premier plan."*

■ Le 26 janvier la CGT a rencontré les associations

Le 26 janvier 1991 s'est tenue à Montreuil, au siège de la CGT, la rencontre avec les associations immigrées.

Cette rencontre devenue maintenant traditionnelle, revêtait, cette année, un caractère particulier compte-tenu des événements qui se déroulaient dans le Golfe.

Le communiqué publié à l'issue de la rencontre soulignait notamment :

Halte à la guerre, halte au racisme, l'intérêt de tous c'est la paix, tels ont été les thèmes sur

lesquels se sont exprimées les associations de travailleurs immigrés et de solidarité.

Mais, elles ont, d'autre part, insisté sur la nécessité d'être vigilants face aux mesures que prépare le gouvernement et qui concernent :

- la suppression du droit au travail pour les demandeurs d'asile,
- la publication d'une circulaire restrictive concernant le regroupement familial.

■ Jeudi 24 janvier 1991 - Gilles PERRAULT à Toulouse

Deux meetings ont eu lieu avec Gilles PERRAULT, autour de son livre "Notre ami le Roi", le jeudi 24 janvier 1991, à 12 h 30 à l'Université Toulouse le Mirail (Amphi II) et à 20 h à la Bourse du Travail (Place Saint-Sernin à Toulouse).

Ces meetings ont été organisés par le Collectif pour les Droits de l'Homme au Maroc, soutenu par : CGT - PS - LCR - EPM - MRAP - JCR - SOS Racisme - UNEM - PCF - AGET-UNEF - UEC - MJC - CLCRM (correspondance) - CFTD - LDH - SNES.

Gilles PERRAULT, avocat, journaliste et écrivain, était accompagné à la tribune par Christine DAURE-JOUVIN, épouse d'Abraham SERFATY, un

des plus vieux prisonniers de conscience dans le monde, ainsi que de Mr Joaquim MIRANDA, responsable CGT du secteur immigration.

Durant les deux meetings, qui ont rassemblé un nombre impressionnant de personnes, Gilles PERRAULT a littéralement captivé l'attention des auditeurs, il a souligné la nécessité d'agir pour que les droits de l'homme soient respectés au Maroc.

Un appel a été fait pour la continuité des actions à mener afin de faire régner la démocratie au Maroc et pour le soutien et l'aide à apporter aux prisonniers politiques, en attendant leur libération.

■ Dans un message adressé le 18 mars à l'Association des travailleurs du Kurdistan en France la CGT souligne :

A l'occasion du nouvel an Kurde (NEWROZ) la CGT tient à saluer votre association et tous les participants aux soirées culturelles célébrant cette fête.

Ce 21 mars 91 marquera de toute évidence une étape importante dans la lutte du peuple kurde pour obtenir liberté, dignité et la reconnaissance des droits de votre peuple.

Aujourd'hui plus qu'hier, après les événements dramatiques et la guerre dans le golfe que comme vous, nous avons combattu, et alors que la solution pacifique de tous les problèmes de la région du Proche et Moyen Orient est à l'ordre du jour, votre combat est nécessaire.

Nous devons rester mobilisés et attentifs pour que l'idée d'un règlement du problème kurde puisse se concrétiser dans le sens des aspirations de votre peuple et non dans l'intérêt de quelques puissances ou étant de la région.

La CGT qui a toujours défendu les droits de l'homme partout dans le monde qui se prononce pour le droit à la différence, au respect de toutes les cultures et des minorités est attentive à votre lutte et vous assure de son soutien pour vos justes revendications.

En saluant vos rassemblements de ce 21 mars, nous souhaitons à tous une bonne fête dans la tradition culturelle de votre peuple et nous vous témoignons de notre amitié fraternelle.

■ Solidarité avec les travailleurs et le peuple Malien

Le 27 mars 1991, sur le Parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro, plusieurs centaines de personnes avaient répondu à l'appel des Organisations démocratiques maliennes : "Pour soutenir la lutte du peuple malien, pour l'avènement d'un MALI DEMOCRATIQUE".

Au cours de ce rassemblement, des délégations de différentes Associations, dont l'AFASPA, le MRAP, le SNES et le PCF sont venues apporter leur soutien et se sont félicitées de la chute du dictateur, le Général Moussa TRAORE et ont réaffirmé leur exigence de voir s'installer à BAMAKO un véritable régime démocratique.

Joannès GALLAND, Secrétaire de la CGT, réaffirmait le soutien de son Organisation aux représentants de l'opposition démocratique malienne et au peuple malien, victime de la

répression du régime déchu ; répression sauvage qui a fait au moins deux cents morts.

Il soulignait que la CGT avait, dans un communiqué dès le 22 mars 1991, condamné avec la plus grande énergie ce crime contre le peuple malien et avait témoigné à la Centrale syndicale malienne UNTM (Union Nationale des Travailleurs Maliens), son soutien à l'appel à la grève générale lancée le 25 mars 1991, appel qui avait largement contribué à la chute du dictateur.

Nous ne manquerons pas d'informer nos lecteurs sur le développement de la situation au Mali, en souhaitant que le mot d'ordre qui figurait sur un calicot le 27 mars 1991 soit respecté :

**LA VICTOIRE DU PEUPLE,
NUL NE PEUT LA CONFISQUER.**

■ Une délégation de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens invitée par la C.G.T.

Une délégation de l'Union des Travailleurs Tunisiens (UGTT) (1) a séjourné en France du 20 au 22 février 1991 à l'invitation de la CGT. Elle était conduite par son Secrétaire Général Ismaïl SAHBANI.

Elle a été reçue par Henri KRASUCKI, Secrétaire Général de la CGT avec une délégation du Bureau Confédéral.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation internationale et ont adopté une déclaration commune sur la guerre du Golfe en se référant aux liens historiques de luttes communes qui ont uni les travailleurs français et les travailleurs tunisiens avec leur Organisation syndicale - la CGT et l'UGTT - autour des principes du droit des peuples à l'auto-détermination et à l'indépendance.

Elles ont rappelé que : dans les moments les plus difficiles, la CGT et l'UGTT ont su mettre en œuvre la solidarité internationale pour le respect des libertés et des droits syndicaux, chaque fois que ceux-ci ont été mis en cause dans l'un ou l'autre des pays.

Dans le communiqué commun, adopté à l'issue de cette rencontre, les deux organisations soulignent la nécessité de renforcer leurs coopérations bilatérales en établissant et renforçant les jumelages entre fédérations et régions.

La CGT et l'UGTT, conscientes de l'intérêt des travailleurs au développement d'une coopération économique véritable entre la France, la Communauté Economique Européenne (CEE) et les pays du

Maghreb arabe, veulent contribuer à ce que celle-ci se fasse dans l'intérêt des peuples et en réponse à leurs besoins sociaux.

Dans ce souci, les deux organisations œuvreront à une bonne coopération syndicale entre la CGT et l'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb arabe.

Au cours de ces échanges, les deux organisations se sont déclarées préoccupées par les tentatives de mise en concurrence ou d'opposition des travailleurs français et immigrés, que la situation dans le Golfe arabe persique favorise.

Elles réaffirment la communauté d'intérêts qui les unit et s'opposent fermement à toutes les campagnes racistes prenant appui sur ces événements.

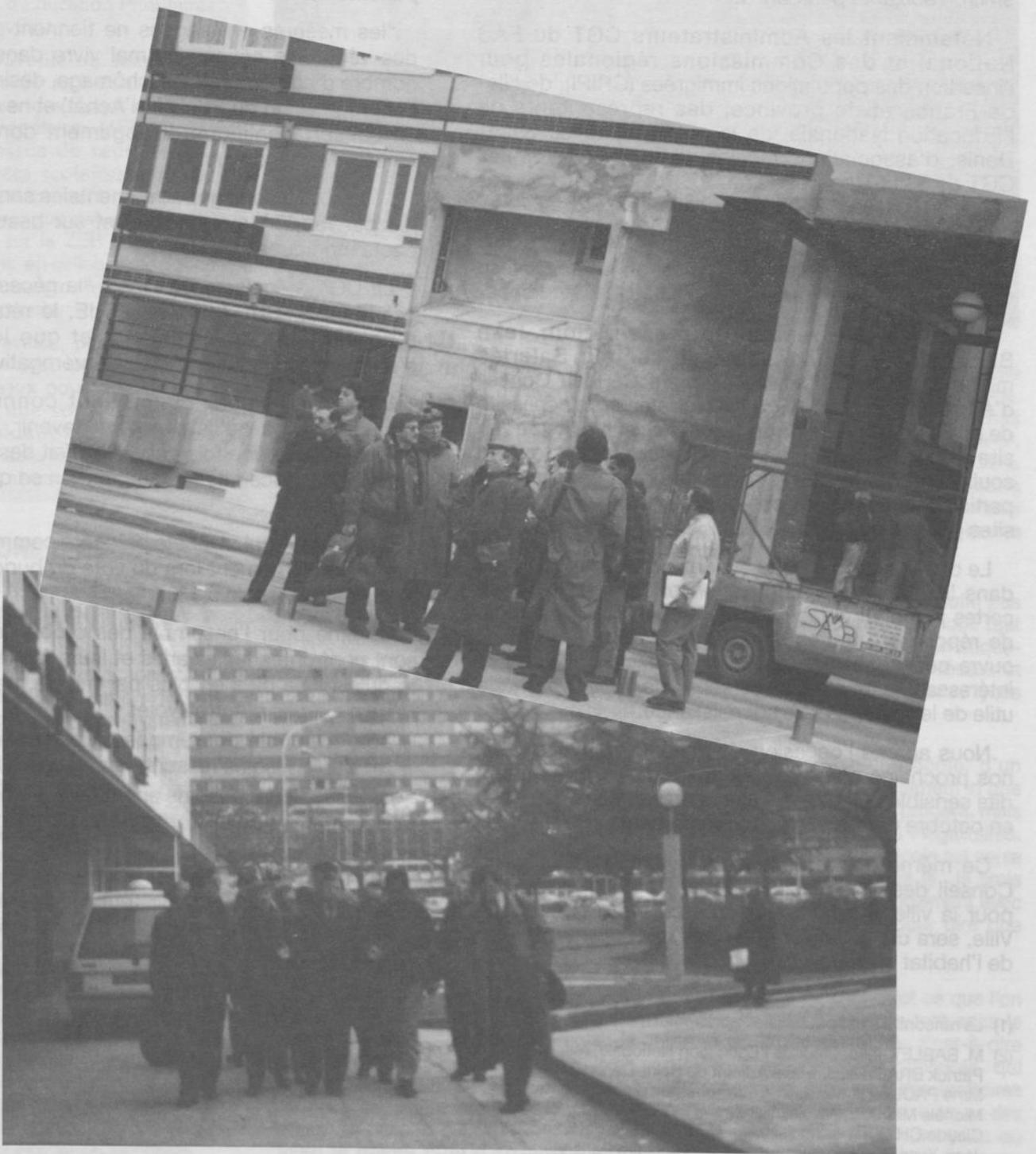
La délégation de l'UGTT a invité une délégation de la CGT conduite par son Secrétaire général à se rendre, dans une période rapprochée, en Tunisie.

(1) La délégation de l'UGTT comprenait également :

- KHERREDINE BOUSLAH, Secrétaire général adjoint, chargé des questions internationales.
- MOHAMED TRABELSI, Secrétaire général adjoint, chargé d'information, Directeur du journal le Peuple.
- AMARA ABASSI, Membre du Bureau exécutif élargi, Secrétaire général de l'union Régionale de GAFSA.
- YOUSSEF SAID, Membre du Bureau exécutif élargi, Secrétaire général de l'Union Régionale de MONASTIR.
- MOHSEN DRIDI, Membre du Bureau exécutif élargi, Secrétaire général de l'Union Régionale de BIZERTE.
- MONGI AMMAMI, Responsable du Secteur social de l'UGTT.

DOSSIER

La CGT sur le terrain



Organisée dans le cadre des journées de formation du Fonds d'Action Sociale (FAS), la rencontre du 1^{er} février 1991 dans le grand ensemble des Francs-Moisins (1) à Saint-Denis, classé parmi les 60 sites prioritaires, a rassemblé environ soixante personnes.

Notamment les Administrateurs CGT du FAS National et des Commissions régionales pour l'insertion des populations immigrées (CRIPI), de l'Ile-de-France et de province, des représentants de l'Education Nationale, de la municipalité de Saint-Denis, d'associations locales, des Unions Locales CGT de Saint-Denis et de La Courneuve, des chargés de mission de la CRIPI Ile-de-France, un universitaire, des stagiaires de l'AEFTI en formation (2).

Cette rencontre a été l'objet d'échanges sur un lieu où s'expriment beaucoup de difficultés, de handicaps.

Dans son intervention de présentation, Jean BELLANGER, responsable du secteur Salariés migrants de la CGT et représentant CGT au Conseil d'Administration du FAS, devait insister sur la nécessité de réfléchir, au cours de cette journée, sur le thème "un site prioritaire d'intégration pour quoi faire", tout en soulignant que la CGT était partie prenante, avec ses particularités, dans les opérations prévues pour les 60 sites prioritaires (voir Tribune n° 16).

Le débat a surtout porté sur des problèmes scolaires dans la ZEP (Zone d'Education prioritaire). Il n'avait certes pas pour objectif, dans ce court laps de temps, de répondre à toutes les questions qui se posent. Il ouvre cependant des pistes de réflexion originales et intéressantes, et c'est en ce sens que nous avons jugé utile de le porter à votre connaissance.

Nous aurons l'occasion de traiter, à nouveau dans nos prochains numéros, les problèmes des quartiers dits sensibles et faire le point sur les actions décidées en octobre dernier par le gouvernement.

Ce même gouvernement qui vient d'adopter, en Conseil des Ministres, un projet de loi d'orientation pour la ville et dont l'objectif, selon le Ministre de la Ville, sera de "favoriser une répartition plus équilibrée de l'habitat social".

Comme le faisait remarquer la CGT dans un communiqué publié, suite à la rencontre d'une délégation de la CGT conduite par François DUTEIL avec le Ministre de la Ville, au sujet de ces projets de loi qui seront discutés lors de la prochaine session parlementaire :

"les mesures envisagées ne tiennent pas compte des véritables causes du mal vivre dans un certain nombre d'agglomérations (chômage, désindustrialisation, régression du Pouvoir d'Achat) et ne mettent pas en cause la politique du logement dont les effets néfastes sont connus.

Les propositions gouvernementales sont insuffisantes par rapport aux besoins et sur beaucoup d'aspects utopiques".

La CGT a également rappelé "la nécessité d'abroger la loi BARRE-MEHAIGNERIE, le rétablissement d'un véritable 1% logement et que les comités d'entreprises aient de véritables prérogatives".

Les projets sont maintenant connus et sans préjuger de ce qu'ils pourront devenir, on ne peut qu'être inquiet une fois encore du fait des restrictions budgétaires récentes, notamment en ce qui concerne le logement.

Ce secteur, qui avait été présenté comme prioritaire par le gouvernement lors du vote du budget, voit ses crédits amputés de 5,1%.

Comme pour l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les salariés et leurs familles et qui se traduisent de plus en plus par misère, pauvreté, mal vie, il n'y a pas d'autres voies :

- agir ensemble pour imposer des solutions conformes aux besoins ressentis par tous les habitants ;
- recenser leurs besoins en matière d'emploi, salaire, pouvoir d'achat, formation, école, transports, logement, etc. ;
- Rassembler largement et intervenir auprès des entreprises, des pouvoirs publics pour imposer des choix qui soient conformes à leurs besoins. Il n'y a pas de tâche plus urgente.

(1) La rencontre s'est poursuivie l'après-midi dans le grand ensemble des 4 000 logements à La Courneuve.

(2) M. BABLET, Inspecteur de l'Education Nationale, responsable de la ZEP.
Patrick BRAOUZEC, Maire Adjoint de Saint-Denis.
Mme PAOLINI et M. DUCHEMIN, chargés de mission FAS/CRIPI Ile-de-France.
Michèle MIQUEL, Administrateur CGT CRIPI Midi-Pyrénées.
Claude CHAPET, Administrateur CGT CRIPI Ile-de-France.
Jean-Yves ROCHEIX, Professeur Universitaire Paris VIII.

■ Jean-Yves ROCHEIX

travaille à l'Université Paris VIII, dans le département Sciences et Education.

Il a été coordinateur de Zones d'Education Prioritaires en province.

Il travaille au sein d'une équipe de recherches sur la question des Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et des processus de réussites ou d'échecs scolaires dans les milieux populaires ou les quartiers populaires, en particulier sur la ZEP des Francs-Moisins, en collaboration avec des enseignants et divers intervenants.

Il travaille, par ailleurs, en liaison avec des Organismes nationaux pour essayer d'assurer une sorte de mission d'évaluation de ce qui se passe dans les zones prioritaires au niveau national.

UNE ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce qui est nouveau par rapport à 1981 sur cette zone d'éducation prioritaire, c'est son couplage quasi-systématique d'occupation urbaine dans les quartiers défavorisés, c'est-à-dire ce que l'on appelle le développement social des quartiers qui correspond aux quartiers, la plupart du temps d'habitat collectif, HLM des banlieues des grandes villes ; c'est le cas aux Francs-Moisins, c'est le cas à La Courneuve que vous visiterez, c'est le cas aussi dans des banlieues de villes de province et donc tous les quartiers entrant dans la politique "développement social des quartiers" qui ont une politique à impulsion interministérielle sous l'autorité du Premier Ministre et sont systématiquement déclarés zones d'éducatrices prioritaires ; cette politique de zones d'éducation prioritaire qui est elle pilotée par le Ministère de l'Education Nationale.



Ce qui a au moins des conséquences sur le processus, c'est qu'avant 1981, pour être déclaré en zone d'éducation prioritaire, il fallait non seulement avoir un certain nombre de difficultés pour lesquelles je reviendrai ; il fallait que de la part du terrain, c'est-à-dire des équipes d'enseignants et de leurs partenaires, qu'il y ait acte de candidature sur la base d'un projet éducatif, pédagogique rassemblant les établissements scolaires de la zone, la plupart du temps ce sont des écoles maternelles, primaires et un ou deux voire trois collèges pour les grandes zones, donc un projet émanant de ces équipes ou des établissements scolaires, de leurs partenaires qui fassent actes de candidature, donc il y avait un minimum de volontariat dans cette affaire là.

Aujourd'hui, on a des quartiers, des écoles, des collèges qui sont déclarés zones prioritaires sans forcément que ça corresponde à une demande de leur part, ce qui n'est pas sans parfois poser de problèmes.

L'idée de zone d'éducation prioritaire est née de deux constats différents ; le premier c'est qu'il ne suffit pas d'avoir une école qui soit égalitaire au niveau formel, c'est-à-dire que les élèves soient accueillis dans le même type de classe avec le même type d'enseignants et

fassent le même type de programme pour que l'égalité réelle soit assurée. C'est-à-dire qu'il ne suffit pas que tous les enfants accèdent à la classe de 6^e, puisque c'est le cas maintenant 98% d'une génération entrent en 6^e alors qu'en 1958, 43% seulement des enfants entraient en 6^e. Donc il y a avait là une inégalité institutionnelle.

On se rend compte qu'il ne suffit pas que tout le monde rentre pour que tout le monde réussisse ou ait systématiquement les mêmes chances d'y réussir et d'aller jusqu'en 3^e ou d'accéder au lycée et d'aller jusqu'au Bac.

Premier constat d'une école, d'un fonctionnement, pas seulement d'une école d'ailleurs, il faut être prudent, mais d'une production résultats inégalitaires. Je ne veux pas dire que l'école est seule en cause dans cette affaire là. Je crois que l'on ne s'en tire pas seulement avec des procès simplement pour dire que c'est la faute à...

Et deuxième constat c'est ce que l'on appelle le fait, ce que l'on met sous le terme de territorialisation, c'est-à-dire qu'il y a des territoires scolaires, qui correspondent souvent à des territoires géographiques, urbains ou ruraux, des territoires scolaires qui sont plus ou moins en difficulté, d'où l'idée de zones

et que donc, non seulement l'école est inégalitaire du point de vue des catégories sociales d'appartenance des familles, mais que ces inégalités d'ordre social se cumulent, se croisent avec des inégalités d'ordre géographique, c'est-à-dire que le quartier des "Francs-Moisins" ou le quartier des "Quatre Mille" à La Courneuve, les résultats, les parcours scolaires ne sont pas les mêmes qu'à Raincy, ou ne sont pas les mêmes qu'à Neuilly-sur-Seine ou dans le 16^e arrondissement. Ces deux choses se recouvrent, différences géographiques et différences sociales.

La politique de zones d'éducatrices prioritaires telle qu'elle est définie et qu'elle demeure en principe définie, consiste à repérer un certain nombre de zones de difficultés sociales et scolaires, on dira que la difficulté est dans le "et" comme on passe de l'un à l'autre et à solliciter, d'une part attribuer quelques moyens supplémentaires à ces zones là, sur la base d'un projet. On sollicite les acteurs de ces zones, enseignants au premier chef, puisque c'est une politique pilotée par le Ministère de l'Education Nationale et qui a pour objet l'amélioration des apprentissages. Ça c'est très clair et très net.

Donc enseignants en premier chef mais aussi ce que l'on appelle leurs partenaires, donc les familles, les associations, les services municipaux, ça peut parfois même être la police.

Donc les solliciter pour élaborer un projet collectif visant à améliorer la situation des apprentissages, des parcours scolaires, c'est-à-dire redoublements ou pas redoublements, des taux de passages aux collèges, à la classe de 4^e ou à la classe de seconde et d'élaborer ce projet en mettant en œuvre ce que l'on appelle un partenariat, c'est un peu des termes à la mode, c'est-à-dire d'essayer de faire en sorte que les professionnels de l'école et des gens professionnels ou pas, extérieurs à l'école, puissent mettre en commun, non seulement leurs objectifs mais leurs actions, chacun faisant des actions et au premier chef peut-être les parents qui ont tous des actions pour essayer de

faire en sorte que leurs enfants apprennent mieux à l'école et l'ensemble de ce dispositif est piloté par un responsable qui est la plupart du temps un Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, en l'occurrence ici, Monsieur BABLET et par un coordonnateur qui a la charge de mettre ensemble les actions des différents partenaires au sein desquels j'oubliais les travailleurs sociaux, les éducateurs, les assistantes sociales, etc.

Et autre instance d'animation, de coordination de ce qui se fait et aussi d'évaluation, il ne s'agit pas simplement de faire les choses mais de mesurer les effets de ce que l'on fait, c'est le Conseil de zone, c'est-à-dire un organisme qui réunit l'ensemble des partenaires ou des représentants des partenaires associés à ce projet qui vise à améliorer les réalités scolaires, les apprentissages dans la zone en question.

A ce titre là, deux choses toujours d'information et après on essaiera voir quels types de problèmes on pose, il y a au moins deux Organismes para-étatiques qui interviennent sur cette politique de zones d'éducatrices prioritaires ; il y a d'abord le FAS qui subventionne un certain nombre de projets visant à l'amélioration des apprentissages, qui financent d'ailleurs y compris un certain nombre de projets de recherches ; le FAS participe au financement de l'activité que l'on mène sur les ZEP et puis il y a la Caisse des Dépôts et Consignations, là c'est un peu plus surprenant, la

Caisse des Dépôts et Consignations qui est une sorte de banque para-étatique et qui a signé une Convention avec le Ministère de l'Education Nationale et la délégation interministérielle à la ville, c'est-à-dire l'Organisme interministériel qui pilote la rénovation urbaine, qui pilote la transformation des quartiers pour financer un certain nombre de projets dans les ZEP qui sont "développement social des quartiers".

DES DIFFICULTES, DE QUELLE NATURE ?

Je crois que la première difficulté qu'on rencontre, c'est d'essayer de penser le lien entre difficultés sociales dans une zone et difficultés scolaires. Jean l'a évoqué dans son introduction. Les problèmes de chômage, de précarité, de perte d'emploi, voire d'habitat plus ou moins agréables sont statistiquement liés à des processus de réussite ou d'échec scolaire. Quand on parle statistiques on ne parle pas explications. J'en profite pour dire que l'immigration, par contre, sauf tout au moins la nationalité ou l'origine pour les élèves qui sont nés en France, n'est pas statistiquement liée à plus d'échec scolaire. C'est important à savoir parce que l'on dit un peu n'importe quoi dans la presse mais toute chose étant égale par ailleurs, si on prend le même type de famille, le même type d'élève, d'autres critères statistiques, le fait d'être de nationalité étrangère ne prédispose pas plus à être en difficulté scolaire que le fait d'être de nationalité française.



C'est un peu plus compliqué pour les enfants qui sont, eux, nés à l'étranger. C'est important de le dire, parce-que, par exemple à Montfermeil dont on a beaucoup parlé, le taux d'enfants de nationalité étrangère a augmenté ; c'est vrai ; il est très important dans les écoles des Bosquets, de Lazet. Pour autant, les taux de retard dans ces écoles là ont diminué.

Ça ne veut pas dire parce qu'il y a plus d'étrangers que ça diminue, évidemment, mais en attendant ça montre que ce n'est pas parce qu'il y a plus d'étrangers que ça augmente.

Ces difficultés c'est que comment essayer de passer du fait donc que les zones dites de difficultés sociales où il y a du chômage, de la précarité, des difficultés d'emploi des jeunes, des conditions de travail des familles, des parents, pas les meilleures, au fait que ce soit ces zones là dont les établissements observent le plus de difficultés.

Pour essayer de penser ça, il faut d'abord penser et dire très fort que dans ces zones là il n'y a pas que des difficultés, que aux "Francs-Moisins" et nous avons travaillé sur ces phénomènes là, ça nous intéresse particulièrement, il y a des élèves, y compris les élèves qui vivent dans des conditions difficiles, qui réussissent très bien à l'école de la même manière d'ailleurs que à Neuilly dans des milieux très favorisés il y a des élèves qui ne réussissent pas bien à l'école.

Vous voyez que ce que l'on appelle les exceptions statistiques montrent bien des difficultés sociales ne sont pas en elles-mêmes causes de difficultés scolaires. Il y a quelque chose qui se passe entre les deux, qu'il s'agit d'essayer d'expliquer parce que ce sont tous les enfants dont le père est au chômage, par exemple, ou dont le grand frère est au chômage ; pour certains on peut penser que cela peut être une cause de démobilité ; prenons un exemple toute bête, un grand frère qui est allé à l'école et qui n'a pas d'emploi à la sortie, le petit frère qui vient après peut aussi bien raisonner en disant "à quoi ça sert

de bosser à l'école puisque mon grand frère est au chômage". Là on est en face d'un processus de démobilité ; il peut tout aussi bien raisonner en disant : "puisque mon grand frère a fait un bac et qu'il est au chômage, moi il faut que je fasse au delà du bac pour ne pas être au chômage". Et là, c'est une source de mobilisation pas de démobilité.

On voit bien que là le passage des difficultés sociales à ce qui peut être sources de difficultés scolaires, c'est-à-dire comment un élève se mobilise ou pas pour apprendre et quel sens cela a pour lui, ça passe toujours par d'autres filtres. Il n'y a pas de liens directs entre difficultés sociales, taux de chômage, taux de précarité, etc. même si, effectivement ça pèse dans les consciences des élèves et les enseignants mais il n'y a pas de liens directs. Il faut essayer de voir comment ça s'agence, comment, ce que l'on appelle nous les médiations, ce qui permet de faire le passage de l'un à l'autre ? Et les médiations ce n'est jamais aussi directes que les statistiques pourraient sembler le montrer.

Ça c'est important à penser parce que, souvent, dans les projets, nous on en lit beaucoup, on en reçoit à peu près entre deux et cinq par semaine, on a actuellement plus de 400 zones d'éducation prioritaires en France, quand on essaie un petit peu les projets ; les choses un peu classiques c'est ; description de la zone et identification des problèmes et bien souvent les intervenants et particulièrement les enseignants ont du mal à identifier les problèmes. Ils n'ont pas forcément de mal à décrire la zone, ce sont des habitats collectifs, c'est le taux de chômage, etc. mais ils savent qu'en tant qu'enseignants ils ne peuvent rien contre le taux de chômage, peut-être ce qu'ils peuvent le plus c'est d'être le plus efficace pour apprendre aux jeunes à lire, à écrire et tous les savoirs nécessaires et la difficulté c'est de passer de cette description de la zone en termes statistiques sociales en une identification des difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves, et ça c'est quelque chose qui est difficile, c'est quelque chose que l'on ne sait pas bien faire et bien souvent l'un tient lieu de l'autre.

ELABORER UN PROJET

Je prends une formule un peu brutale : on constate que les gens qui élaborent les projets ZEP, quand je dis ça, ce n'est pas simplement les enseignants et ce n'est pas faire le procès des enseignants mais ça vaut autant pour les travailleurs sociaux que pour les représentants des familles qui ne sont pas forcément statistiquement représentatifs des familles, ils peuvent être responsables d'associations de parents d'élèves, être représentatifs du quartier qui bien souvent raisonnent sur des représentations du genre : si on est pauvre matériellement, on est pauvre culturellement. Bien souvent ils ont dans la tête que les enfants de pauvres sont des pauvres enfants. Ça, ça reste à prouver mais bien souvent ça dispense de chercher et d'essayer de prendre appui sur non pas de repérer sur ce que ces enfants ne savent pas faire ou ce dont ils manqueraient pour essayer de réussir, mais essayer de repérer ce qu'ils savent faire et de prendre appui sur ce qu'ils savent faire pour les amener à faire autre chose.

Je prends un exemple pour être plus concret : Tous les professeurs de mathématiques en collège se désolent parce que les enfants ne savent pas utiliser la définition qu'ils donnent d'un repère de coordonnées cartésiennes : un axe comme ça, ça permet de repérer un point sur un plan. Les enfants qui habitent dans les cités que nous connaissons sont, effectivement, en difficulté pour utiliser une définition en mots de ce que c'est qu'un système de coordonnées cartésiennes ; c'est-à-dire il y a un axe vertical, un axe horizontal, des origines, des ordonnées, etc.

Tous ces enfants qui habitent au bâtiment 3, escalier 4 au 4^e étage font fonctionner en actes, ils savent ce qu'est un système de coordonnées. Tous les jours, quand ils vont prendre le goûter chez leurs copains et que leurs mamans leur demandent où ils vont, ils leur disent je vais chez Karim ou chez Magalie, escalier 8, 5^e étage. L'escalier 8 c'est l'axe horizontal et le 5^e étage c'est l'axe vertical.

LE METTRE EN ŒUVRE AVEC QUI ?

Mettre en œuvre, ce n'est pas forcément mettre en mots. Peut-être du point de vue enseignants, puisqu'ils ne savent pas utiliser la définition donnée en mots de ça, cela prouve bien qu'ils n'ont pas ce qu'il faut pour réussir ; ce qui ne dispense pas de chercher comment ils peuvent faire fonctionner cela dans leur vie quotidienne mais la deuxième chose c'est le parti, que les enseignants constatent ou allant à la recherche, et pour cela les enseignants ne sont pas nécessairement obligés de travailler tout seuls, sur ce que les élèves savent faire. C'est peut-être essayer d'introduire ce type de situations dans la classe mais pas pour laisser les enfants là où ils savent faire, parce que la difficulté des enfants qui raisonnent en termes d'immeubles, tel escalier, tel étage, font fonctionner un système de coordonnées cartésiennes mais dans une situation bien précise. Ils ne sont pas capables de le faire fonctionner ailleurs.

Le problème pour les enseignants, c'est de travailler à partir de ce que savent faire les enfants mais dans à partir il y a bien partir, c'est-à-dire qu'il faut peut-être introduire cette situation là, peut-être en introduire d'autres. Tous les enfants font des mots croisés ou des choses comme ça ; ils savent faire fonctionner une grille de mots croisés, ce qui est la même chose pour essayer de mettre en mots, parce que la mise en mots de ce qu'est qu'un système d'axe vertical et d'axe horizontal, ça permet de le faire fonctionner dans toutes les situations où on en a besoin, pas simplement dans celles où on est habitué à le faire fonctionner.

Là, il y a bien rôle spécifique des enseignants qui est de partir de l'expérience quotidienne, de ne pas laisser les enfants dans leur expérience quotidienne mais de prendre appui sur eux et ça suppose, du point de vue par exemple de l'élaboration de projets pédagogiques,

non seulement, ne pas penser que les enfants qui ne réussissent pas l'école n'ont rien, n'ont pas de culture, n'ont pas de savoir, de compétences qu'ils mettent en œuvre dans leur vie quotidienne, parce que ça c'est facile à dire qu'ils en ont, mais de les repérer c'est moins facile à faire.

Donc premier type de difficulté qui, je crois, est très important et qui nécessite d'avoir un travail collectif qui ne perd jamais de vue l'objectif : l'amélioration de l'apprentissage. C'est ça le travail des enseignants et ce n'est rien d'autre.

Ça m'amène à mon deuxième point puis je n'en développe pas plus pour qu'on ait le temps d'échanger, c'est l'idée de partenariat ou l'idée de projet qui sont devenus un peu la tarte à la crème dans le milieu éducatif. Quand je dis la tarte à la crème c'est que bien souvent ce sont des mots qui ont recouvert des initiatives et des choses importantes et qui ont contribué à améliorer les choses mais qui

aujourd'hui se généralisent, mais ce qui se généralise c'est le mot, ce n'est pas le contenu du mot.

Puisque maintenant toutes les écoles, tous les établissements scolaires sont tenus d'élaborer un projet d'école, un projet de collège, etc., comme bien souvent on a du mal à y identifier les difficultés et à identifier les ressources, on a du mal à nommer les problèmes, autrement que de dire les enfants habitent... que par des statistiques, à nommer les problèmes d'apprentissage, et bien souvent on fait des projets pour avoir des moyens. On ne fait des projets pour résoudre des problèmes parce que l'on a du mal à les nommer mais on fait des projets pour avoir des moyens, pour avoir de l'argent, pour avoir du matériel ; tous moyens qui sont sans doute légitimes, je dis sans doute parce que ce n'est pas toujours évident, mais qui, si l'on ne sait pas à quoi servent les moyens du point de vue de l'amélioration de l'apprentissage risquent de ne pas produire les effets que l'on en attend.



Je prends un exemple caricatural, c'est le plan informatique pour tous, on a dépensé des millions et des millions qui n'ont pas été perdus pour tous le monde ; ça a permis à Thomson de vendre ses ordinateurs, qui sont mauvais d'ailleurs, et quelques années après on se rend compte que moins de 5% des écoles et des équipes enseignantes utilisent le matériel informatique qu'on leur a fourni dans des visées pédagogiques et le reste c'est dans les placards.

Et quand je dis ça, ce n'est pas faire le procès des enseignants parce que d'abord le matériel était mauvais, la maintenance n'était pas assurée, on n'a pas formé les enseignants pour ça, mais on a bien là l'exemple de moyens qui n'ont pas été forcément utilisés à bon escient ; ce qui ne veut pas dire qu'il ne fallait pas d'ordinateurs. Il fallait peut être avant de généraliser les ordinateurs, essayer de penser, d'expérimenter comment l'ordinateur pouvait être un soutien pour améliorer les apprentissages. Tant que l'on n'a pas fait ça, on peut distribuer tout ce que l'on veut. Ce n'est pas plus mal d'avoir un ordinateur mais il vaut mieux qu'il ne soit pas dans le placard.

AVEC QUELS MOYENS ?

Mais je dis aussi les choses en termes de moyens. Souvent on raisonne en disant, il faut dans ces écoles là diminuer les effectifs. Je sais qu'il y a des problèmes d'effectifs mais ce n'est pas aussi simple que ça en a l'air. On constate que la simple diminution des effectifs statistiquement, même si c'est plus facile de gérer une classe quand on a vingt élèves que quand on en a trente, pour autant ça ne produit pas en soi une amélioration des résultats.

Ce que je dis ce n'est pas pour dire qu'il ne faut pas de moyens, les choses doivent être bien claires, mais qu'il faut, à chaque fois que l'on parle de moyens essayer de réfléchir à quelle utilisation la plus pertinente des moyens.

AVEC QUELS PARTENAIRES ?

Dernier point sur le partenariat, c'est que là encore quand on a des difficultés à nommer les problèmes qu'on rencontre chacun dans sa spécificité, dans ce que l'on sait faire, dans ce que l'on est du point de vue institutionnel, c'est-à-dire quand on est enseignant notre problème ce sont les apprentissages, quand on est travailleurs sociaux le problème est autre, quand on est la famille c'est encore un autre problème. On a tous le même objectif mais pas tous le même métier, on peut parler de métier pour les familles, quand on est architecte c'est encore autre chose, quand on entre dans une école je fais confiance a priori à l'architecte pour que l'école ne me tombe pas sur la tête.

Donc dans cette idée de partenariat, je crois que plus on a de mal à identifier les problèmes que rencontrent les uns et les autres et plus chacun est porté à intervenir sur les problèmes des autres, plus les enseignants ont du mal à identifier les problèmes qu'ils rencontrent pour que les enfants apprennent le mieux possible et plus ils vont avoir tendance à travailler sur les problèmes sociaux des familles, etc., à se transformer parfois un peu en assistantes sociales. Or, ce n'est pas leur travail, ils ne savent pas faire ça et quand il le font, en général il le font mal, pas parce que ils sont plus bêtes que les autres mais parce que tous simplement c'est un métier, mais à l'inverse, on a parfois des familles ou des Associations qui sont en difficulté, ont parfois du mal à faire le lien avec les parents du quartier qui ne viennent pas spontanément dans les Unions Locales syndicales et qui ont tendance peut-être à ne pas trop travailler ou à ne pas suffisamment travailler sur leurs difficultés, sur pourquoi les parents ne se sentent pas représentés par les Associations de parents d'élèves, par exemple, pourquoi

ils ne votent pas au Conseil d'école ; qu'est-ce que ce serait d'essayer de travailler sur le rapport des parents à l'école, l'angoisse par exemple des parents lorsque leur enfant entre en CP, le CP c'est une classe qui est difficile pas seulement pour les élèves, elle est difficile pour les enseignants ainsi que pour les parents, parce que on a tous l'angoisse comment ça va se passer pour l'enfant, l'entrée en 6^e c'est pareil.

Les Associations de parents d'élèves peuvent faire un travail là-dessus, peuvent permettre aux familles de travailler, par exemple de mettre à distance, de se rendre compte que l'on n'est pas tout seul à avoir la même angoisse. Ça peut parfois aider, on n'est pas tout seul à "baliser", et je crois que quand les Associations de parents d'élèves sont en difficulté sur leurs propres problèmes, elles ont tendance à dire aux enseignants comment il faut qu'ils fassent leur travail, à travailler sur le problème des autres et je crois que l'on pourrait dire, y compris, la même chose sur les travailleurs sociaux et je crois que le partenariat peut avoir une efficacité et a une efficacité à partir du moment où chacun sait quel est son travail, quelle est sa spécialité et on essaye de mettre en cohérence les spécialités des uns et des autres. Les enseignants peuvent d'autant plus s'ouvrir à travailler avec d'autres qu'ils se sentent performants sur leur propre profession. De la même manière, les travailleurs sociaux se sentent plus portés à s'ouvrir sur l'école qu'ils peuvent apporter une efficacité dans leur propre travail qui ne les amène pas à vouloir dire aux enseignants comment il faut faire cours, ça ce sont des choses assez communément partagées quand bien souvent on a des réunions de partenariat où on se demande de quoi on discute parce que pratiquement ce qui se discute c'est chacun est en train d'essayer de convaincre l'autre de faire mieux son métier mais tout ça sans considération de résultats.

■ Michèle MIQUEL

est Médecin de la Protection Maternelle Infantile. Elle a travaillé de nombreuses années au Maroc puis au Zaïre, puis en région parisienne, depuis une dizaine d'années, elle travaille dans la région de Toulouse. Elle est représentante CGT au Conseil d'Administration de la CRIPI Midi-Pyrénées.

Première chose à dire, c'est que sur l'ensemble des questions que nous traitons aujourd'hui il n'y a pas de vérité révélée, il n'y a pas de dogme et on avance ensemble dans la construction d'analyses et de savoirs et ce sont des savoirs qui évoluent, puisque tout dans la société évolue, nos compétences, nos savoirs de même.

Maintenant dans mon travail de médecin en prévention, nous essayons de concevoir l'enfant, l'individu dans un concept, ce que l'on appelle entre guillemets de santé globale et cette santé globale, elle comprend non seulement la santé du corps mais également ce que l'on pourrait appeler la santé de l'esprit. L'enfant n'est pas tout nu comme ça, arrivant un beau jour, il a une famille, il a un environnement, il a une société, il a une histoire, il a un passé, il a un avenir, il a ce qui se passe devant, derrière lui, à côté, partout.

Donc à partir du moment où on s'intéresse à la santé d'un enfant, on s'intéresse à tout, autour, avant et en devenir. C'est à cause de ça que nous sommes des gens très embêtants parce que l'on peut poser des questions sur tout et on peut être prospectifs un petit peu sur tout ; et dans la situation qui nous intéresse à propos des enfants de familles immigrées, c'est la même chose mais c'est encore plus compliqué que pour les autres parce qu'il y a, en plus de cette dynamique de l'histoire de l'enfant, l'histoire de sa famille avec ses dépaysements, ses insertions, ses processus d'acquisition successive qui lui sont en eux mêmes, là le mot n'est pas très bon parce qu'il est toujours un

peu péjoratif, des handicaps supplémentaires et que quand on parle d'égalité des chances et de construction d'égalité, il faut partir d'enfants et de familles qui ne sont pas à priori dans des situations d'égalité.

Il y a des différences et ce sont ces différences là qu'il faut prendre en compte. Si on veut arriver à un mouvement de promotion individuelle et collective, là on ne part pas des mêmes niveaux et donc les moyens, eux, pourront avoir à être différents et c'est ce qui peut servir d'explication à ces zones d'éducation prioritaires.

L'un des systèmes que l'on peut essayer de construire et construire ensemble c'est déjà de donner dans tous ces secteurs, de quartiers, de villes, de campagnes, etc., où habitent des familles immigrées et leurs enfants, leur donner au minimum le même accès à toutes les structures publiques d'éducation, de culture qu'aux autres. Je dis bien le minimum, parce que ce n'est pas vrai qu'ils ont le même accès.

Avant d'aller voir les différences, avant d'aller voir les spécificités, je crois qu'il y a déjà tout-à-fait pour tout ce qui est de l'ordre des services publics qu'ils soient santé, éducation, logement, accès au travail, etc., soit déjà acquis pour ces enfants et ces familles immigrées.

Une des questions qui est sous-jacente aux actions du FAS, c'est le travail en commun services publics et Associations et que là aussi il y a quelque chose qui est de l'ordre du difficile à mettre en œuvre et pour lesquels les positions syndicales à l'intérieur ne sont pas forcément évidentes non plus. Il ne s'agit pas de faire faire aux Associations ce qui ne serait pas fait par le service public, mais il s'agit de permettre à chacun d'avoir la liberté et la possibilité de mettre en œuvre des plus, des mieux, des autres choses qui peuvent s'ajouter, se complémentariser pour faire mieux ensemble.

Très très souvent, on a l'impression que l'argent du FAS, entre autre, est utilisé pour couvrir des manques de ce qui aurait dû être fait par ailleurs, que ce

soit en logement, en culture, en santé, etc. Ça fait partie de nos analyses.

Un autre point et après je m'arrête, c'est de dire aussi que quand on s'adresse aux enfants comme on s'y adresse dans les zones d'éducation prioritaires, je crois qu'il ne faut surtout pas ne prendre en compte que l'enfant, parce que l'enfant est issu d'un couple de parents, d'une bulle familiale et que si on veut que cet enfant puisse exister, se développer, mettre en œuvre toutes ses capacités, il faut que cela ne le mette pas en même temps en déphasage, ça ne le décale pas, ne l'isole pas de son milieu familial. Il faut donc que l'ensemble du milieu familial soit mis dans ce même processus d'acquisition, que ses parents ne soient pas des parents dont il ne peut pas être fier, parce que sinon cet enfant ne pourra pas avancer ; il faut qu'il puisse les reconnaître comme étant différents mais ayant leur richesse ; le fait même que ça soit un enfant qui soit obligé de traduire à sa mère ce que je dis, est-ce que c'est normal dans la situation d'une famille, non, puisque c'est lui qui en sait plus qu'eux, donc qui ne faut pas recevoir de ses parents, ce qui n'est pas normal.

■ Mme PAOLINI

chargée de Mission FASCRPI
Ile-de-France

Je souhaite préciser que toutes les décisions qui sont prises par le FAS, sont prises par un Conseil d'Administration ou une Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées et que ce Conseil d'Administration est composé entre autre de la CGT mais aussi de l'Education Nationale.

Le FAS est avant tout un lieu de dialogue, nous sommes tout-à-fait habitués à ce genre de réunion. Cette réunion est entre autre soutenue par le Fonds d'Action Sociale puisqu'elle est encouragée par le Conseil d'Administration pour la formation aussi des gens qui élaborent la politique du FAS. La CGT est l'un de nos partenaires.

■ M. BABLET

Inspecteur de l'Education Nationale.

En ce qui concerne le Fonds d'Action Sociale, et pour insister sur cette dimension du partenariat, il existe en direction de l'école sur la zone dans laquelle vous vous trouvez des actions qui sont financées par le FAS, qui sont des sites AEPS, Activités Educatives Péri-Scolaires, organisés par une Association qui s'appelle l'ACTI qui a eu avec moi des relations étroites pour essayer de discuter des objectifs des uns et des autres. Nous avons pu, moi essayant d'énoncer les objectifs qui sont ceux de l'Education Nationale, Monsieur CARQUAR qui est présent, énonçant les objectifs qui sont ceux de son Association, nous mettre d'accord sur un certain nombre de principes généraux de travail, en commun en étant clair chacun sur ce que nous étions susceptibles de faire et sur ce que chacun d'entre-nous pouvait apporter à l'action commune.

De la même manière, nous développons des actions en partenariat avec le cinéma de l'écran sur Saint-Denis, nous développons des actions en partenariat avec le théâtre Gérard Philipe dans une perspective d'ouverture culturelle du quartier et nous aurons à ce titre là, dans certaines écoles des spectacles qui seront organisés conjointement par des enseignants et par des intervenants extérieurs de ces organismes culturels locaux.

Je crois qu'il est très important aussi, dans notre politique éducation nationale, de prendre en compte cette dimension partenariat du point de vue culturel parce que c'est un premier élément d'analyse que nous avons tous pu faire sur les zones d'éducation prioritaires des "Francs-Moisins", qui manquaient pour l'instant d'équipements de caractère sportif et culturel qui permettraient le développement de l'action de qualité en direction des populations qui y habitent.

NOTRE MISSION : L'EDUCATION

Nous développons ces partenariats là mais nous développons d'autre part des actions qui sont, je dirais, plus proprement scolaires parce que notre mission d'école c'est quand même celle qui consiste à appliquer, à faire appliquer les programmes et instructions nationaux de l'école, ici comme ailleurs. Et je crois que c'est tout-à-fait important de dire ça, aussi, un, nous avons un travail en partenariat mais, deux, nous avons aussi notre identité propre ; c'est à ce titre là que j'aime bien que nous marchions tous à visage découvert, en étant clairs sur chacun de nos objectifs.

Nous avons notre identité propre, nous avons nos contraintes propres de fonctionnement qu'il nous faut aussi mettre en œuvre.

... Je vais essayer de répondre sur plusieurs choses. La première c'était la question des cibles et des responsabilités. Vous m'avez annoncé Inspecteur d'Académie, je suis Inspecteur de l'Education Nationale, l'Inspecteur d'Académie pour nous c'est le responsable d'un département, moi je ne suis responsable que d'une circonscription qui a trente huit écoles à Saint-Denis.

Il y a trente huit écoles dans la circonscription dont huit sont sur le DSQ.

... Maintenant pour répondre plus précisément, que faisons-nous de spécifique sur la zone ?

Un, le premier principe, je vous l'ai dit tout-à-l'heure, développer des contacts, multiplier les partenariats, faire en sorte qu'un certain nombre d'Organismes, viennent aider les enseignants, travailler avec les enseignants dans les perspectives qui soient éventuellement des perspectives nouvelles pour eux. De ce point de vue là, j'essaye de développer des contacts avec certains de mes partenaires. On en a évoqué quelques-uns ; ceux qui souhaitent me rencontrer savent que la porte est ouverte ; ceux que je sollicite viennent volontiers travailler dans le secteur.

Ça signifie par exemple les rencontres avec Monsieur CARQUAR pour l'Association qui travaille sur les activités éducatives péri-scolaires et nous avons eu là-dessus une réflexion commune à un moment donné sur la part respective, moi je ne souhaite pas qu'ils fassent, par exemple, ce que j'appellerais du soutien scolaire. Je veux dire que le soutien scolaire c'est quelque chose qui appartient aux enseignants ; je crois que les enseignants sont mieux placés que les personnes extérieures pour faire du soutien scolaire.

On pourrait imaginer qu'il y ait du soutien scolaire fait avec les partenaires extérieurs, sous réserve qu'il y ait une entente très forte pour définir ce qui se fait dans l'école. Donc cela me paraît une chose tout-à-fait importante que de définir, avec nos partenaires, qui fait quoi, qui est capable de faire quoi avec les enfants.



Deuxième type d'action, en plus de notre mission fondamentale, c'est les actions pour lesquelles nous avons financé complémentirement un certain nombre de projets des écoles, à la hauteur, pour la ZEP, cette année 230 000 F. L'Education Nationale a alloué des crédits supplémentaires aux écoles pour un certain nombre de projets.

Exemples de projets : projet en collaboration avec un intervenant extérieur en musique pour créer un spectacle musical à la Basilique en mai, création d'un spectacle en école maternelle sur une école maternelle de la ZEP, création de textes par les enfants, on vient de dire textes par les enfants, c'est la mission de l'école, je dirais oui c'est la mission de l'école quand ils sont dans les cahiers mais un peu moins à partir du moment où ils sont publiés. Donc là-aussi un peu au-delà développer culturellement la pratique des textes à l'école avec le souci de se dire que vraiment ce qui manque à nos enfants ici c'est la lecture, l'écriture et c'est pour nous un axe majeur de travail.

Et dans cette perspective là, nous souhaitons développer à l'avenir. Notre projet ZEP a un modèle de financement qui lui est propre. Dans les textes, nous devons être financés sur la base du projet de zone d'éducation prioritaire de façon tri-partite par l'Education Nationale, par les collectivités territoriales et par la Caisse des Dépôts et Consignation qui a un fonds spécial ZEP.

Ce projet a pour perspective trois axes principaux qui sont le partenariat en matière culturelle, en particulier, le développement des pratiques de lecture et d'écriture avec le développement des bibliothèques d'écoles, vous êtes ici dans une bibliothèque d'école, et si vous y êtes accueillis, il faut bien vous dire que c'est parce que c'est une bibliothèque d'école compte-tenu de ce qu'elle est actuellement. Elle n'a pas toujours été comme ça et compte-tenu de ce qu'elle est actuellement, elle ne fonctionne pas véritablement. Si elle avait fonctionné véritablement je n'aurais pas autorisé la réunion dans cette bibliothèque d'école parce qu'elle doit fonctionner dans le temps scolaire en direction des enfants.

Donc développement des bibliothèques d'écoles et surtout des pratiques de lecture autour de ces bibliothèques d'écoles, avec le souci, mais vais-je trouver les partenaires pour ça, que nous puissions les faire fonctionner non seulement dans le temps scolaire, ça c'est le travail des enseignants mais éventuellement aussi hors du temps scolaire. Alors là, il faut que nous trouvions des partenaires à la fois capables d'avoir des idées d'actions hors temps scolaire, qui ne chevauchent pas celles de l'école mais qui les complètent.

Alors peut-être les centres de loisirs, peut-être les centres de loisirs de la ville, peut-être, parce que pour cette bibliothèque le centre de loisirs se trouve juste à côté, dans l'enceinte scolaire donc ça peut être un travail à mener en commun avec les centres de loisirs. Nous en tout cas nous souhaitons développer la pratique du livre et de la lecture à travers ces bibliothèques.

Le troisième axe, et j'en aurai terminé, c'est le développement pour l'instant de tout ce qui est les pratiques technologiques nouvelles. Par pratiques technologiques nouvelles j'entends tous les supports que l'on peut avoir, les outils que l'on peut avoir qui sont, pour l'instant sous-exploités, faute d'abord que nous en disposions pour certains, faute de formation pour ce qui concerne d'autres outils.

Nous avons développé depuis 1983 une politique d'informatique à l'école, je souhaite que ça puisse continuer, s'approfondir, s'améliorer mais nous devons aussi développer l'usage d'autres technologies et je pense en particulier à la vidéo, à l'utilisation de magnétophones, à l'utilisation de tout ce qui est projection de quel ordre que ce soit. C'est quelque chose que nous n'avons sans doute pas encore suffisamment pris en compte, parier les outils que nous utilisons, et ceci dans le souci, non seulement que les enfants sachent s'en servir mais aussi dans le souci que l'utilisation de ces outils permette de rendre compte, à l'extérieur de l'école, de ce que nous faisons à l'école et dans cet esprit là j'ai souhaité qu'il y ait cette année, sur la zone d'éducation prioritaire, une exposition qui puisse montrer le travail qui se fait.

Dans cette exposition, il y aura une présentation vidéo sur le travail qui se fait à l'école mais aussi présentation de panneaux montrant les réalisations des écoles et des collèges du quartier.

■ Patrick BRAOUZEC

Maire-adjoint de Saint-Denis.

Moi, je me félicite que ce genre de rencontre puisse avoir lieu car effectivement je crois que le partenariat, au sens le plus noble du terme, est sans doute une question clef, des réponses en tout cas à l'ensemble des problèmes qui se posent à l'heure actuelle sur ce quartier.

Tout ce qui s'inscrit à l'heure actuelle qui peut permettre de structurer socialement les populations les plus diverses et qui n'ont pas forcément l'occasion de se rencontrer en termes de Communautés, va dans le sens de solutions des questions qui sont posées, simplement en référence de ce que l'on disait sur les questions de montée du racisme, etc., je pense tout ça, ça va effectivement dans le bon sens.

Les questions d'insertion, de formation, dans ce cadre-là, ne sont pas négligeables, je crois même que c'est une des questions clefs par rapport aux problèmes qui sont posés. Je crois qu'il faut le faire à condition qu'on soit bien conscient, à la fois des limites des types d'actions qui sont proposés et puis aussi des écueils à éviter.

Je pense que ces actions d'insertion, de formation qui peuvent avoir lieu sont parfois même importantes dans la recherche d'emplois durables et qualifiés. Cela étant dit, je pense que le plus grand écueil, par rapport à ceci, c'est de sortir de la cité. Pour ça, je pense que la réflexion liée à un quartier, une cité à la ville et l'identité ville me paraît importante, il faudra peut-être aller au-delà de l'identité ville et réfléchir plus en termes de bassins d'emplois que de villes.

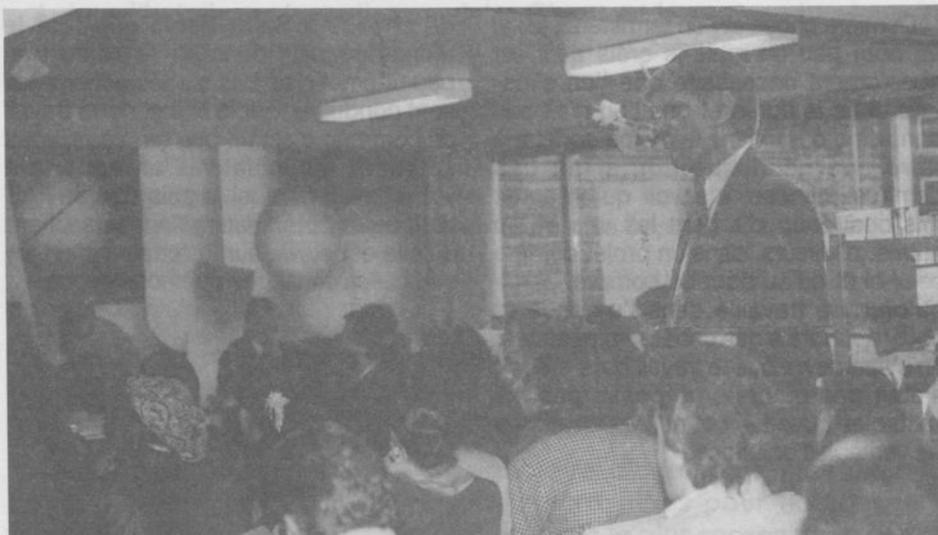
Depuis 1937 patrons et gouvernement ont tenté, à plusieurs reprises, de remettre en cause notre système de retraites.

Je dis ceci parce que je crois qu'il y a sans doute des limites objectives à ce que l'on peut créer à l'intérieur d'une cité et tout ce qui peut être créé comme coopératives, sociétés, etc. D'abord, ce sont des réponses partielles aux problèmes posés et souvent ponctuelles. Sont-elles durables dans le temps, bien souvent on s'aperçoit que c'est plus compliqué et que ça nous renvoie finalement à deux questions plus fondamentales, au niveau national avec toute la complexité, toute l'importance qu'elles ont, à savoir le problème de la formation et le problème de l'emploi.

Je pense que si l'on veut durablement agir d'une manière très positive sur ce type de quartier, il faut que l'on s'inscrive dans la durée et que même s'il y a urgence par rapport aux questions posées, on ne peut pas travailler que dans l'urgence ; ce serait quelque chose de négatif à moyen terme et que tout ce que l'on met en place à l'heure actuelle, doivent d'abord trouver des relais financiers au-delà des durées qui sont avancées, en ce qui concerne les financements mais doivent aussi s'inscrire dans des projets qui sont beaucoup plus à long terme et que l'on ne doit pas donner des réponses finalement urgentes parce que les problèmes posés sont urgents. Je crois que ça c'est une des questions clefs.

La deuxième chose c'est que l'on a intérêt que tous les partenaires agissent sur l'identité ville, sur les bassins d'emplois de façon à créer des synergies, en tout cas des liens entre tout ce qui peut-être d'ordre formation, l'Education Nationale a bien sûr un rôle important à jouer mais aussi tout ce qui est entreprise.

Et je crois que là, si on arrivait à faire en sorte que des passerelles puissent se faire entre les entreprises dyonisiennes du bassin d'emplois de Saint-Denis et les lycées professionnels par exemple, mais aussi des stages de formation, d'insertion qui peuvent être montés sur des sites comme celui-ci, on irait dans un sens relativement important et intéressant.



Pour donner un exemple, on essaie de créer un stage à l'initiative de la SNCF, un stage et une qualification, donc un stage de qualification en lien avec les lycées professionnels de la ville, par rapport à des emplois à venir, liés à l'installation du TGV Nord aux Landis. Bien évidemment, nous nous efforçons pour que ces stages puissent bénéficier à des enfants de Saint-Denis et que l'on puisse effectivement faire que ces stages et ces emplois bénéficient en premier lieu à des jeunes dyonisiens.

N'y a-t-il pas d'autres passerelles comme celles-ci, d'autres liens à tisser, du même ordre, avec des entreprises dyonisiennes ? Une enquête récente qui avait été faite par le journal des entreprises de Saint-Denis montrait que les Chefs d'entreprises sur Saint-Denis cherchaient à la fois des gens de haute qualification mais aussi des gens peu qualifiés. Quand les entreprises disent des gens peu qualifiés, il faut sans doute affiner, savoir ce qu'ils entendent par gens peu qualifiés et ne peut-on pas les aider à plus formaliser ce qu'ils entendent par gens peu qualifiés, quelle type de formation ont-ils besoin, ne doit-on pas rechercher avec eux des filières de formation qui ne soient pas que des filières, en reprenant l'exemple de la couture on voit bien où ça mène à l'heure actuelle, si ce n'est sur des petits emplois, travail au noir, à l'échelon de cellule de l'escalier ou familiales ? Ce n'est sans doute pas la

solution à long terme ; ça c'est un projet peut-être sur ce type de qualification peu qualifié, comme disent les chefs d'entreprises, mais qu'on recherche là où effectivement où il y aurait des possibilités d'emplois durables pour un plus grand nombre que ce qu'on l'on met en place dans les mêmes circuits un peu plus fermés.

La dernière chose, je l'ai dit un petit peu, par rapport à ce que disait Monsieur BABLET à propos des structures, des équipements culturels ou sportifs, il y a besoin de ces équipements sur cette cité mais je crois aussi que les équipements en tant que tels ne régleront rien, mais je veux dire également qu'il est absolument nécessaire que la cité s'ouvre à l'extérieur de la même façon que l'extérieur doit s'ouvrir sur la cité.

L'expérience dont parlait Monsieur BABLET, ce Concert à la Basilique organisé par Nicolas FREEZE qui est un compositeur et un musicien contemporain qu'on accueille dans la ville sur différents projets liés au bruit, au son, tout un tas d'aspects sonores et musicaux, ce projet qui est aussi financé par la ville et le Conseil Général, est un projet intéressant dans le sens justement où il vise à mettre en lien des gens habitant dans tous les quartiers de la ville et les faire se produire dans une œuvre réelle donc un travail à la fois de qualité, de profondeur avec les gens les plus divers.

Dernière chose et j'en terminerai, je l'ai un petit peu dit mais je crois qu'il est absolument nécessaire que l'on s'installe dans la durée et que l'on n'ait pas dans cinq ou dix ans le même constat à faire que celui que l'on a fait ces dernières années, à savoir qu'on aurait mis beaucoup d'argent les uns et les autres, d'ailleurs, dans un projet comme celui-ci et qu'au bout du compte, parce qu'on aura travaillé dans l'urgence et pour répondre à des choses immédiates, on s'apercevra que le travail qui a été fait n'était pas durable, ne posait pas les véritables questions et ne proposait pas les véritables solutions.

■ **Madame PAOLINI**

chargée de mission FAS
CRIPI
Iles-de-France

Les Conventions qui ont été signées entre le FAS et les différentes Académies n'ont pas toutes le même statut. Je ne peux pas vous dire si la Convention que nous avons signée avec l'Académie de Créteil a le même contenu que celle que vous avez signée avec l'Académie de Nancy, par exemple. Donc là-dessus on n'a peut-être pas non plus priorité. On applique les priorités en fonction de la région, donc ce ne sont pas forcément les mêmes.

Ensuite sur les rapports au niveau du terrain, je dirais que nous avons des rapports avec les gens qui sont dynamiques. Monsieur BABLET fait beaucoup

de choses à Saint-Denis que tout le monde connaît, donc on se connaît un peu. Il émet des avis sur les actions qui sont conduites, sur le site et notre travail en commun c'est un peu ça. Vous, vous soutenez les initiatives en apportant votre savoir faire, si je puis dire, le FAS d'un autre côté finance l'action sachant qu'elle est suivie sur le terrain ; c'est un peu ça les échanges que nous avons.

■ **Jean-Yves ROCHEIX**

Universitaire

Et ce qui fait que la question de l'emploi pèse sur l'école, il faut distinguer d'abord formation professionnelle et formation initiale parce que les instituteurs n'ont pas comme objectif de fournir les emplois ni même, je crois qu'il faut le dire clairement, de faire en sorte que les enfants aient un emploi. Ils ont comme objectif de leur donner des outils de savoir, de compétence, des outils culturels qui puissent, un effectivement les mettre en meilleure situation pour avoir une formation professionnelle, par la suite et un emploi, mais pas seulement et je crois que c'est tout-à-fait intéressant votre dernière intervention, c'est à la fois la question de l'emploi, de la formation professionnelle qui est extrêmement importante et puis votre conclusion, c'est-à-dire une bonne formation ça nous permet aussi de suivre nos enfants, une formation culturelle et y compris une formation professionnelle

n'a pas comme seul objectif de pouvoir gérer la monnaie sur le marché du travail.

C'est aussi un des objectifs de formation de la personne, de formation du citoyen, de formation intellectuelle et ça c'est extrêmement important que les enseignants puissent travailler aussi sur cette question. Je prends un exemple tout simple, c'est que l'on n'apprend jamais à lire simplement, même quand on est adulte, parce que ça permet, ça met en meilleure situation pour avoir un emploi. La lecture ça ne sert pas qu'à travailler et un enseignant qu'il soit un formateur d'adultes ou qu'il soit un formateur d'enfants, qui ne travailleraient que sur des supports de lecture liés à des situations de travail, un, il manquerait à sa mission et deux, il manquerait y compris à ses objectifs restreints, c'est-à-dire qu'il ne permettrait pas aux gens d'apprendre uniquement sur leur situation de travail.

Quand on a à faire avec des gens qui travaillent, il faut peut-être partir de cette expérience là, je dis bien peut-être, je n'en suis pas convaincu mais à condition réellement d'en partir, c'est-à-dire de faire en sorte que les gens puissent lire ailleurs que dans leur activité professionnelle, parce que la lecture c'est un outil culturel, intellectuel fondamental et ce n'est pas seulement la manière dont on peut la vendre à l'employeur. Et ça je crois que c'est très important de penser ça, surtout quand on travaille en formation initiale, c'est ce que je connais le moins mal.

DES MESURES DANGEREUSES

• ALLONGER LA DUREE DE COTISATIONS

De 37,5 années à 40 voire 42 années.

Dans les faits, c'est rendre quasiment impossible l'accès à la retraite à 60 ans à taux plein.

• DIMINUER LE POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS

En alignant l'évolution des pensions sur celles des salaires nets.

Du fait de l'augmentation constante et rapide des cotisations des salariés, le salaire net a tendance à progresser moins vite que le salaire brut. Ainsi, en indexant les pensions sur les salaires nets on ralentit l'évolution des pensions et on diminue le pouvoir d'achat des retraités.

• REDUIRE LE NIVEAU DES PENSIONS

En prenant en compte pour leur calcul non plus les 10, mais les 25 meilleures années de travail.

La retraite est calculée sur le salaire moyen. Si la période de référence est courte (10 ans) le salaire moyen sera élevé et par conséquent la pension aussi. Au contraire, si on allonge la période (25 ans) on fait diminuer le salaire moyen et par conséquent la pension.

• SUPPRIMER DES DROITS

Ne plus prendre en compte certaines périodes qui ne correspondent pas à une activité salariée (service militaire, chômage, maladie, maternité...)

Supprimer les bonifications accordées aux mères de familles.

Remettre en cause les droits accordés au conjoint survivant (pension de réversion).

RETRAITES DANGER !

Agir vite et fort pour empêcher les mauvais coups !

Depuis 1987 patronat et gouvernement ont tenté, à plusieurs reprises, de remettre en cause notre système de retraites.

Aujourd'hui, ils veulent aller au-delà. C'est tout le système basé sur la solidarité entre actifs et retraités qu'ils veulent casser au profit de la capitalisation.

Pour justifier ce choix et faire passer la pillule, ils font valoir que le nombre de retraités augmenterait plus vite que celui de la population active ; mais ils oublient de dire que c'est leur politique qui est responsable des trois millions de chômeurs que compte la France.

Les salariés migrants sont doublement concernés par ces mesures dangereuses.

En effet, les migrants ressortissants de pays n'ayant pas conclu de convention avec la France sont tenus d'être en France lors de la demande de pension vieillesse, sous peine de perdre leurs droits.

Quant à ceux dont le pays est signataire d'une convention avec la France, ils rencontrent des difficultés incroyables pour liquider leur pension vieillesse (française et étrangère) due le plus souvent au manque de coordination entre les institutions de sécurité sociale pour la reconstitution de carrière des intéressés.

De plus, la France les fait cotiser pour le financement de l'assurance maladie, 1,4% pour la retraite vieillesse et 2,4% pour la retraite complémentaire, y compris ceux ne relevant pas de la Sécurité Sociale française pour le droit aux soins.

Avec les pré-retraites et la retraite à 60 ans, lorsque le dernier pays d'emploi n'est pas la France, l'ARRCO procède à une réduction d'environ 20% du montant de la retraite complémentaire.

Le migrant doit donc subir la discrimination ou attendre 65 ans.

"Salariés, retraités, Français ou migrants, tout le monde est concerné. Rien ne serait pire que de les laisser faire."

La CGT mettra toute son énergie, toutes ses forces dans cette bataille pour que ce formidable et légitime acquis social soit maintenu et amélioré", soulignait Jacqueline LEONARD, Secrétaire de la CGT.

Le premier rendez-vous est fixé le 13 avril 1991, soyons y nombreux.

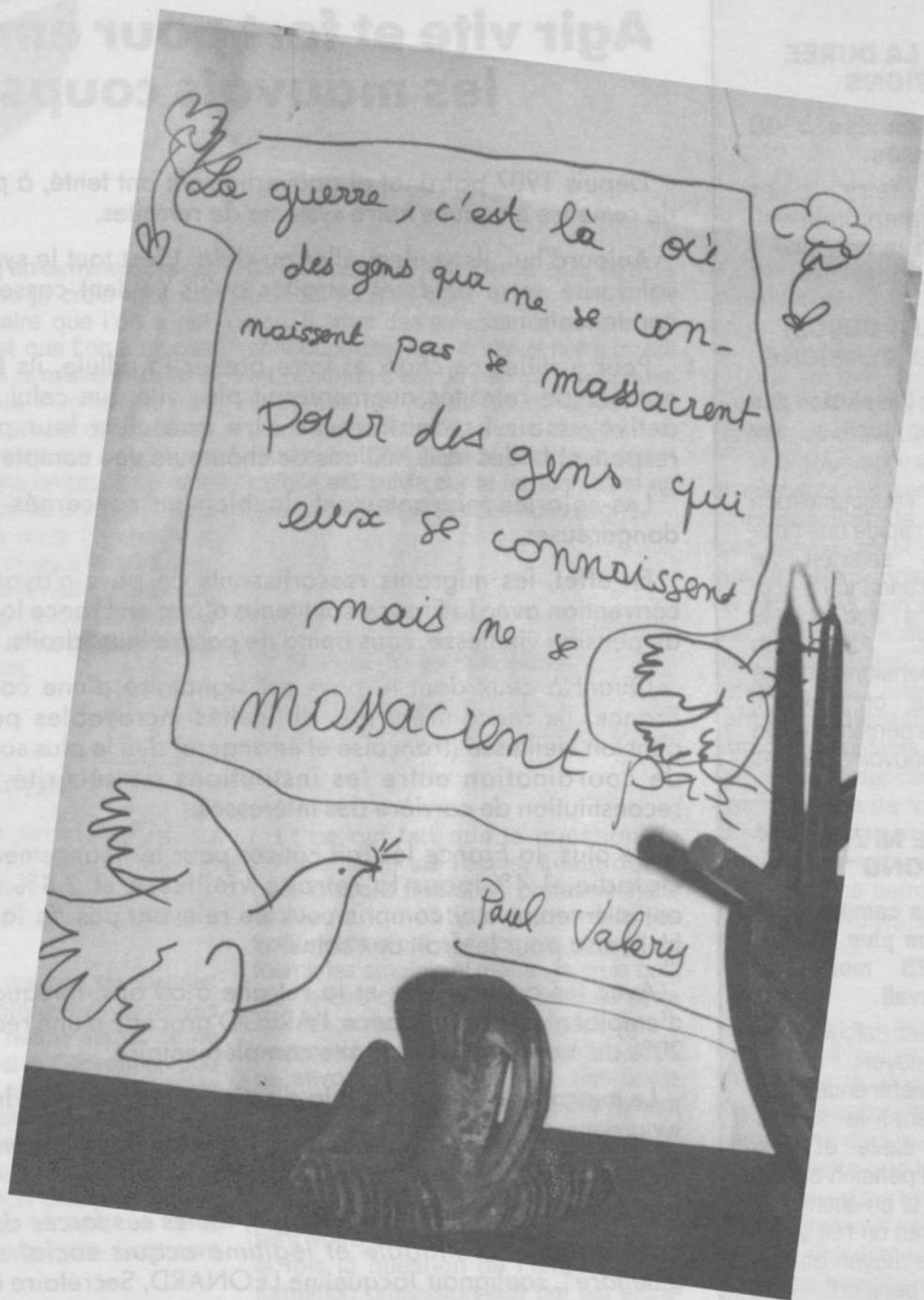
C'est possible.

Les moyens existent il faut les imposer :

- suppression des exonérations des cotisations patronales,
- suppression de la CSG,
- récupérer les dettes patronales et celles de l'Etat,
- augmenter les salaires, relever le pouvoir d'achat et le SMIC à 7 000 F, 1% d'augmentation des salaires, ce sont immédiatement

8 milliards de francs supplémentaires pour la santé, les retraites, les familles,

- maintenir et créer de véritables emplois stables, c'est 5 milliards pour 100 000 emplois,
- instaurer une cotisation de 13,6% sur les revenus financiers du capital, à hauteur de ce que versent les salariés. Cette seule mesure d'équité rapporterait immédiatement 40 milliards à la Sécurité Sociale.



Après la guerre du Golfe les problèmes demeurent...

En son temps, la CGT avait, d'une part condamné l'agression irakienne contre le Koweït et le recours à la force, d'autre part, pour libérer le Koweït.

Cette guerre que l'on nous promettait rapide et propre aura duré 43 jours. 43 jours de souffrances, de morts, de destructions. Cette guerre dont on nous disait qu'elle verrait l'avènement d'un nouvel ordre international n'aura été en fait qu'un prétexte pour les Etats-Unis d'imposer leur hégémonie et préserver leurs intérêts "la Paix américaine".

Aujourd'hui, tous les problèmes de la région demeurent.

Et comme le souligne un communiqué de la CGT du 4 avril 1991 : "hier, comme l'a dénoncé la CGT en son temps, de nombreux gouvernements - dont le gouvernement français - ont armé et coopéré avec le dictateur irakien, en ignorant la répression et la violation des Droits de l'Homme".

Aujourd'hui, Saddam HUSSEIN semble bénéficier de la même mansuétude. En violation des clauses du cessez-le-feu, il utilise, en toute tranquillité, sous le regard des Etats-Majors des forces coalisées, ses chars, ses avions pour écraser le peuple Kurde d'Irak.

Ainsi rappelle encore le communiqué, "Saddam HUSSEIN ne recule devant aucun moyen pour noyer dans le sang le soulèvement du peuple d'Irak qui, du Nord au Sud, est entré en lutte contre sa dictature".

Mardi 9 avril 1991, ils étaient encore nombreux ceux qui avaient répondu présents à l'appel du PCF, du Mouvement de la Jeunesse Communiste, de la CGT et de nombreuses organisations kurdes pour réclamer l'arrêt des massacres du peuple kurde irakien.

Français, immigrés de toutes nationalités, une fois encore ils se retrouvaient derrière ces mots d'ordre ou sur deux calicots : "la guerre n'a rien réglé, elle a tout aggravé", et "le droit des peuples est plus important que les pétrodollars".

Comme le déclarait Henri KRASUCKI dans la Vie Ouvrière du 4 au 10 mars 1991 : "En France la CGT a été conséquente, ferme, fidèle à toute son histoire pour la paix..."

... Elle s'est trouvée avec de nombreuses forces lucides, pacifiques et nationales de divers horizons. C'est l'honneur de la France, sa chance de ne pas perdre la confiance des peuples déçus de ce pouvoir".

Le 15 février les associations immigrées de diverses communautés ont organisé avec la CGT un meeting pour la Paix à l'annexe de la Bourse du Travail à Paris.

Jean BELLANGER s'adressant aux participants au nom de la CGT déclarait : "Merci à Mohamed BHAR, ce chanteur, ce poète tunisien qui a bien voulu débiter notre soirée en musique.

Mais Mohamed n'est pas seulement un artiste, c'est aussi un militant de la Paix, un immigré qui connaît la précarité et l'insécurité. Il partage l'angoisse de ceux qui connaissent les longues files d'attente, durant des heures, pour obtenir un "récépissé" renouvelé de trois mois en trois mois et qui tient lieu de carte de séjour permanente.

Merci Mohamed pour tes chants et leur message ; merci d'être avec nous pour la Paix".

Et ajoutait : "Il nous a paru important aux uns et aux autres, c'est-à-dire aux associations immigrées et à la CGT, de nous exprimer ensemble pour manifester notre volonté de paix. Certains d'entre-nous soutiennent "l'Appel des 75", d'autres "le Forum Paix juste et globale" et d'autres "Paix maintenant".

Parmi les associations qui interviendront, sans mettre provisoirement sous le coude leur appartenance spécifique marquée par différents sigles, c'est souvent au nom de plusieurs associations que les différentes communautés s'exprimeront.

Certes, il ne s'agit pas de supprimer, gommer, effacer les différences et les particularités légitimes, il s'agit de montrer, et au-delà d'une soirée symbolique, notre volonté de paix à tous.

De nombreux messages de personnalités et associations ont été lus à la tribune du meeting par Joël BIARD, Secrétaire de l'Union Régionale Ile-de-France CGT. Parmi elles nous avons pu noter celles de la F.E.T.A.F. (Fédération des Travailleurs Africains en France), du Comité de Défense des Droits Arabes, d'Iberia Cultura, du C.A.I.F., de l'U.T.I.T.

Mellouk CARBI, Secrétaire Général de l'Association des Marocains en France intervenant au nom des associations de maghrébins en France U.T.I.T., A.M.F.-C.L.A., A.T.F., A.T.M.F. (1) remerciait tous les amis qui ont répondu à notre appel pour affirmer leur volonté de continuer à lutter pour que la paix soit instaurée dans la région du Golfe.

Nous remercions aussi la CGT d'avoir voulu coorganiser avec nos associations ce meeting pour la paix démontrant ainsi, comme à son accoutumée, son attachement aux droits des peuples à disposer d'eux-même et le respect des principes de sauvegarde de la paix et de lutte contre la guerre, principes que la classe ouvrière a toujours fait siens.

Il ajoutait : "elles ont surtout appuyé avec force l'idée de la tenue d'une conférence internationale qui puisse résoudre les problèmes de la région, notamment celui du conflit actuel, celui du Liban, et en particulier celui du peuple palestinien pour un Etat libre et indépendant avec à sa tête l'OLP son seul et unique représentant."

Mais la guerre meurtrière est là. Son engrenage et sa cohorte de morts et de malheurs sont là aussi.

★ ★ ★

Au nom du Bureau National de l'U.T.A.F., son responsable déclarait : *"l'Union des Travailleurs Africains en France, tout comme les associations de l'immigration, s'indigne de l'amalgame désormais perceptible dans le climat d'insécurité et de guerre qui culpabilise les minorités et qui se manifeste déjà par l'intensification de la chasse au faciès, les atteintes aux libertés, le racisme et des pressions sur une opinion publique conditionnées par les médias"*.

★ ★ ★

Le représentant du Mouvement des Beurs Civique donnent connaissance de leur manifeste dont nous publions un extrait : "parce que nous sommes issus d'une immigration qui a connu les guerres de la colonisation et de la décolonisation ; par ce que cette histoire nous a appris qu'une guerre n'est jamais propre ;

... Parce que nous pensons que la France que nous aimons, celle de la Fraternité, le pays qui

tente de mettre en forme vaille que vaille la liberté et l'égalité : la France de la déclaration universelle des Droits de l'homme, cette France là, seule, est à même de mettre en place, l'ONU comme ailleurs, une réflexion globale sur la paix.

C'est pourquoi le M.B.C. a pris l'initiative d'une action nationale pour :

- **dire l'inquiétude de l'immigration Arabe de France frappée de suspicion et en butte à la montée d'un racisme sournois ;**
- **rappeler que l'attachement des beurs à la cause palestinienne ne fait pas d'eux des antisémites, pour eux l'ennemi prioritaire c'est la haine raciste et ses relais dans l'extrême droite, et non la communauté juive avec laquelle il n'existe aucun contentieux ;**
- **affirmer une présence sereine dans ce pays et notre volonté de favoriser la lutte contre les inégalités qui demeurent, aujourd'hui plus que jamais, dans les banlieues de l'exclusion".**

Deux autres intervenants apportaient le soutien de la communauté turque et portugaise.

Nous nous excusons de ne pouvoir rendre compte de toutes les interventions et de tous les messages.

En conclusion de cette journée, Alphonse VERONESE, Secrétaire de la CGT, soulignait l'importance de cette soirée et la nécessité de poursuivre l'action contre la guerre.

★ ★ ★

Nous avons reçus après le meeting ce message de Gilles PERRAULT : *"c'est de retour chez moi, après une tournée de meetings sur le Maroc et sur la guerre, que je trouve votre petit mot m'annonçant la réunion du 15 février. Je suis désolé d'avoir été empêché de répondre à votre attente."*

A l'heure actuelle, les événements confirment bien, hélas, la justesse de nos analyses. Nous allons voir à présent si le "droit international" s'applique également aux Palestiniens, aux Libanais et aux Kurdes. J'ai un doute sérieux..."

(1) U.T.I.T. : Union des Travailleurs Tunisiens en France
A.M.F. : Association des Marocains en France
A.T.F. : Association des Tunisiens en France
A.T.M.F. : Association des Travailleurs Marocains en France.

LUTTES SUCCES

- **SETP** à Longpont sur Orge (91)

85 salariés en grève depuis le 8 mars 1991, occupent l'entreprise jour et nuit ; en majorité immigrés, pour le paiement de leur salaire de février non versé, le maintien de l'emploi sur le site.

A ce jour, le Tribunal a débouté l'entreprise de leur demande d'évacuer les locaux et a nommé un médiateur.

Dernière manœuvre de la direction qui a décidé de déposer le bilan.

Affaire à suivre...

- **A LA SOCIETE O.N.E.T.** : (Hôpital Bichat)

4 jours de dures luttes avec 160 salariés dont 60 qui étaient à temps partiel de 4 heures par jour. Ils ont obtenu 39 heures par semaine avec des augmentations de salaires de 4 F - une prime de fin d'année de 250 F et des tickets restaurant.

- **SOCIETE AIGLE-AZUR** : (Opéra Bastille)

2 jours de luttes avec 45 salariés qui ont obtenu : 39 heures par semaine - 4 F d'augmentation salariale avec des changements de classifications de 130 à 145 O.N. - 165 pour les machinistes et la création du C.E. sur le site.

- **SOCIETE ELAN-ADRASTE** :

(Hôpital Quinze-Vingts) dans le 12^e arrondissement

Une dure journée de luttes avec 46 salariés dans cette entreprise. Ils ont obtenu 2 F d'augmentation - des changements de classifications de 130 à 145 pour O.N. et 165 pour les machinistes ainsi qu'une prime de fin d'année de 250 F qui passe en 1992 à 1 200 F.

- **SOCIETE ABEILLE NETTOYAGE** :

(Hôpital Pitié-Salpêtrière) dans le 13^e arrondissement

14 jours de luttes - augmentation des salaires de 1,50 F - prime de fin d'année de 500 F et changements de classifications de 130 à 145 pour O.N. - 155 pour les machinistes et 205 pour les chefs d'équipes.

- **SOCIETE NET SERVICE** :

(dans les 5^e et 6^e arrondissements)

2 journées de luttes dans les HLM de la ville de Paris avec 56 salariés qui étaient à temps partiel. Ils ont obtenu 39 heures par semaine, des augmentations salariales de 5 F - un demi 13^e mois de 2 600 F qui sera porté en 1992 à 3 600 F avec des changements de classifications.

- **SOCIETE S.P.G.** : (à la ADP) Roissy

1 mois de luttes avec 48 salariés de cette société. Ils ont obtenu une augmentation de salaire de 0,37 centimes - une prime de vacance de 1 500 F qui sera portée à 2 000 F - paiement à 90% des jours de grève.

- **SOCIETE O.N.E.T.** : (Ministère des P.T.T.) - France Télécoms Montparnasse

16 jours de luttes difficiles avec 62 salariés. Ils ont obtenu la réintégration du délégué syndical - augmentation de salaire de 2 F, au dessus de la Convention Collective - une prime de fin d'année de 200 F et des changements de classifications : O.N. 130 à 135 - chef d'équipe : 130 à 190 et 16 jours de grève payés.

- **SOCIETE RENOSOL** : (Gare Montparnasse) SNCF

1 journée de luttes avec 85 salariés qui étaient à temps partiel. Ils ont obtenu 39 heures par semaine - des augmentations de salaire de 4 F - un 13^e mois - 7 C.D.D. en C.D.I. - une prime de panier de 33 F par jour.

- **SOCIETE RICOURT NETTOYAGE** :

(17^e arrondissement)

1 journée de luttes avec 30 salariés sur le site des HLM à la Défense. Ils ont obtenu 39 heures par semaine - des changements de classifications de 130 à 165, soit un taux horaire de 35,65 F l'heure.

- **SOCIETE SAREMA** : (Hôpital Robert Debré)

5 jours de luttes avec 68 salariés. Prime de fin d'année de 500 F.

CAMPAGNE D'ABONNEMENTS

7^e Conférence Nationale

**Réaliser un abonnement par semaine
dans chaque entreprise,
chaque localité**

- La Tribune de l'Immigration » joue un rôle important dans l'affrontement des idées sur les problèmes de l'immigration.
- La Tribune de l'Immigration », outil du syndicat et des syndiqués, seul journal syndical spécifique qui traite des positions de la C.G.T. sur l'immigration.

Chaque organisation, chaque syndiqué est concerné.

Diffuser, faites diffuser « La Tribune de l'Immigration ».

BULLETIN

d'abonnement individuel à la tribune

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

désire recevoir un abonnement à « La Tribune ».
Ci-joint le règlement de 30 F correspondant à l'abonnement.

Pour les moins de 10 exemplaires, remplir un bulletin d'abonnement et indiquer le nombre d'exemplaires (ex. : 9 abonnements à 30 F = 270 F) accompagné du règlement à l'ordre de

T.I. INFORMATION

case 432

263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL Cédex.